

Motion

Suivis post-évaluation

S'ils concernent une extrême minorité de cas au sein des chercheurs du CNRS, les suivis « post-évaluation » sont censés faire réagir celles et ceux qui ont fait l'objet d'une évaluation scientifique négative de la part du Comité national. Hélas, trop souvent, ces suivis ont peu d'effet, même s'ils sont répétés. Après plusieurs années d'expérience, la section 35 constate un suivi relativement léger des agents en question, et elle regrette de n'être jamais associée aux entretiens qui sont organisés de loin en loin, alors même qu'elle pourrait intervenir sur le cœur du métier de chercheur, celui-là même qui est en cause.

Aussi, elle demande instamment qu'à l'avenir, ces suivis soient effectués non pas seulement par les ressources humaines de la direction régionale, mais en coordination avec la section, avec le directeur d'unité, ainsi qu'avec la DAS concernée, afin que l'ensemble des aspects du problème (scientifiques, relationnels, personnels, etc.) soient traités conjointement et en concertation.

Philippe HOFFMANN
Président de la Section 35

Motion adoptée le 25 novembre 2020

Votée à l'unanimité

Destinataires :

- Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Olivier COUTARD, président de la CPCN
- Francois-Joseph RUGGIU, directeur de l'InSHS
- Marie GAILLE, directrice adjointe scientifique (DAS) à l'InSHS
- Hugues de LA GIRAUDIÈRE, directeur des ressources humaines
- Isabelle LONGIN, directrice adjointe de la DRH
- Francesca GRASSIA, secrétaire générale du CoNRS